

Contrat d'inscription



So'Orientale – saison 2026/2027

Le présent document constitue à la fois la fiche d'inscription de l'élève et le contrat conclu entre les parties pour l'activité désignée ci-dessous.

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DES PARTIES

So'orientale

représentée par Soline BRIET

Statut juridique : Entrepreneur individuel – régime micro-entrepreneur

SIRET : 105012652 00019

Email : soorientale.prestations@outlook.fr

Adresse : 14 rue de chilvert, 86000 POITIERS

Ci-après dénommée « **So'Orientale** »

Et

Toute personne physique, majeure ou mineure représentée par son représentant légal, procédant à une inscription à un cours, ci-après dénommée « **l'élève** ».

So'Orientale et l'élève sont ci-après désignés ensemble « **les parties** ».

ARTICLE 2 – INFORMATIONS RELATIVES A L'ELEVE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

E-mail :

Téléphone :

ARTICLE 3 – POUR LES ELEVES MINEURS

A compléter uniquement lorsque l'élève est mineur.

Nom et prénom du représentant légal :

.....

Lien avec l'élève :

Adresse si différente de celle de l'élève :

.....

Téléphone :

E-mail :

Le représentant légal déclare autoriser l'élève mineur désigné dans le présent contrat à participer aux activités de So'Orientale auxquelles il est inscrit.

ARTICLE 4 – PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom et prénom :

Lien avec l'élève :

Téléphone :

Deuxième numéro éventuel :

En cas d'urgence nécessitant une prise en charge médicale. So'Orientale pourra contacter les services de secours compétents ainsi que la personne désignée ci-dessus.

ARTICLE 5 – SANTE ET SECURITE

L'élève déclare pratiquer l'activité dans le respect de ses capacités et avoir pris connaissance des dispositions relatives à la santé et à la sécurité figurant dans le règlement intérieur de So'Orientale.

L'élève s'engage à signaler à la professeure toute situation susceptible de nécessiter une adaptation particulière de la pratique.

Information utile à la sécurité ou à l'adaptation de la pratique, si nécessaire et si l'élève souhaite la communiquer :

.....

.....

.....

.....

En renseignant volontairement cette rubrique, je consens au traitement de ces informations par So'Orientale uniquement aux fins de sécurité et d'adaptation de ma pratique.

Aucune information médicale détaillée n'est demandée lorsqu'elle n'est pas nécessaire à la sécurité ou à l'adaptation de la pratique.

ARTICLE 6 – ACTIVITE CHOISIE

L'élève souhaite s'inscrire à l'activité suivante :

- **Discipline** : Danse orientale
- **Niveau** : Débutant
- **Lieu** : Centre d'animation de Beaulieu, 86000 POITIERS
- **Jour** : Jeudi
- **Horaire** : 20h15 – 21h45
- **Durée du cours** : 1h30

Période concernée : Saison 2026/2027

Les cours sont organisés conformément au calendrier communiqué par So'Orientale.

Les périodes indiquées sans cours, notamment les vacances scolaires lorsqu'elles sont prévues au calendrier, font partie de l'organisation annuelle de l'activité.

ARTICLE 7 – TARIF ET ENGAGEMENT FINANCIER

Pour le cours collectif annuel directement organisé par So'Orientale :

Tarif annuel de référence : 360€

En cas d'inscription en cours d'année, **le montant dû est calculé au prorata** du nombre de cours restant à compter du premier cours suivant l'inscription.

Date premier cours à l'inscription :/...../.....

- Nombre de cours restants :
- Tarifs applicables par cours : 11,25 €
- Tarif annuel proratisé dû :
- Tarif mensuel dû :
- Nombre d'échéance mensuel : 10
- Période d'encaissement : **Octobre 2026 à août 2027 inclus.**

Les échéances sont encaissées mensuellement, jusqu'au règlement intégral du montant dû.

Ce tarif correspond à une inscription pour l'ensemble de l'année scolaire. Le paiement peut être effectué selon l'une des modalités proposées ci-dessous.

Modalité de paiement choisie :

- ☐ Paiement du tarif annuel en une seule fois par virement ou chèque :€
- ☐ Paiement de 10 chèques de€, **remis le premier jour de cours après le cours d'essai gratuit.**

Lorsque le paiement en plusieurs fois est choisi, celui-ci constitue uniquement une facilité de paiement du tarif annuel.

Il ne constitue pas un abonnement mensuel librement résiliable. Les modalités relatives aux échéances, aux absences, aux interruptions d'inscription, aux annulations et aux éventuels remboursements sont définies dans les Conditions générales de vente (CGV) de So'Orientale.

ARTICLE 8 – PHOTOGRAPHIES, VIDEOS ET DROIT A L'IMAGE

Le choix relatif au droit à l'image est indépendant de l'inscription. Le refus d'autoriser l'utilisation de son image n'empêche pas l'élève de participer normalement aux cours.

Choix de l'élève

J'autorise So'Orientale à utiliser des photographies ou vidéos sur lesquelles j'apparais, réalisées dans le cadre des cours, répétitions, stages, workshops, spectacles, réseaux sociaux ou événements organisés par So'Orientale :

- ☐ Oui
- ☐ Non

En cas d'autorisation, les utilisations exactes pourront être précisées dans le formulaire spécifique relatif au droit à l'image remis par So'Orientale.

Pour un élève mineur, cette autorisation relève du représentant légal.

Nom du représentant légal. Le cas échéant :

.....

J'autorise So'Orientale à utiliser des photographie de mon enfant à des besoins de communication :

- ☐ Oui

☐ Non

Nom, prénom et signature du représentant légal :

.....

ARTICLE 9 – SPECTACLES ET REPRESENTATIONS

La participation aux spectacles ou représentations éventuellement proposés par So'Orientale est facultative.

L'inscription au cours annuel n'entraîne donc pas automatiquement une inscription à un spectacle.

Lorsque l'élève choisit ultérieurement de participer à une représentation, il s'engage à respecter les conditions prévues dans le Règlement intérieur notamment concernant :

- les répétitions nécessaires ;
- les répétitions générales ;
- les placements scéniques ;
- les chorégraphies ;
- l'organisation collective ;
- les délais de confirmation de participation.

Une confirmation distincte pourra être demandée pour chaque spectacle.

Intention actuelle de l'élève :

A titre purement indicatif :

- ☐ Je pourrai être intéressé(e) par une participation au spectacle de fin d'année
- ☐ Je ne souhaite pas participer
- ☐ Je ne sais pas encore

Cette réponse ne constitue ni une inscription définitive au spectacle ni une obligation de participation.

ARTICLE 10 – RESPECT DU CADRE PEDAGOGIQUE SO'ORIENTALE

L'élève reconnaît que les cours So'Orientale reposent sur une organisation pédagogique, une progression et des contenus développés dans le cadre de son

activité professionnelle. L'élève s'engage à respecter le cadre pédagogique, la progression et les consignes proposées par So'Orientale.

Chaque élève reste naturellement libre d'utiliser dans sa pratique personnelle les connaissances et techniques acquises au cours de son apprentissage.

Toutefois, l'élève ne peut utiliser le nom So'Orientale de manière à laisser croire :

- qu'il représente So'Orientale ;
- qu'il enseigne au nom de So'Orientale ;
- qu'il bénéficie d'une certification délivrée par So'Orientale ;
- qu'une collaboration, validation ou autorisation lui aurait été accordée lorsqu'elle n'a pas été expressément validée.

Il ne peut également présenter comme provenant de So'Orientale un contenu pédagogique qu'il aurait modifié sans l'accord de So'Orientale.

ARTICLE 11 – UTILISATION ET NON DIFFUSION DES CONTENUS PEDAGOGIQUES

Les supports, documents, fiches, vidéos, enregistrements, démonstrations, chorégraphies originales et d'autres contenus pédagogiques transmis ou rendus accessibles par So'Orientale sont **destinés à l'apprentissage et au travail personnel de l'élève**.

Sauf autorisation préalable de So'Orientale, l'élève s'engage à ne pas :

- reproduire les supports pédagogiques fournis ;
- transmettre ces supports à des tiers ;
- publier les documents ou vidéos transmis ;
- diffuser publiquement les contenus sur les réseaux sociaux, plateformes vidéos, sites internet ou tout autre support sans accord préalable.
- Exploiter commercialement ces contenus ;
- Utiliser les supports pédagogiques de So'Orientale pour proposer lui-même un enseignement à des tiers ;
- Présenter ces supports comme étant sa propre création.

Les vidéos qu'un élève est éventuellement autorisé à réaliser pendant ou à la fin d'un cours sont destinées à son travail personnel. L'autorisation de filmer ne constitue pas une autorisation de diffusion publique. La présente disposition n'interdit pas à l'élève de pratiquer personnellement les mouvements, techniques et connaissances acquis au cours de son apprentissage.

ARTICLE 12 – SIGNATURE DES PARTIES

Le présent contrat est conclu pour l'activité et la période indiquée ci-dessus. Il est établi entre So'Orientale et l'élève ou, lorsque celui-ci est mineur, son représentant légal.

L'élève :

Nom et prénom :

Fait à :

Le :/...../.....

Signature précédée de la mention : « lu et approuvé – bon pour inscription »

Pour élève mineur :

Nom et prénom du représentant légal :

.....

Fait à :

Le :/...../.....

Signature du représentant légal précédée de la mention : « lu et approuvé – bon pour inscription »

So'Orientale – Soline BRIET

Entrepreneure individuelle – régime micro-entrepreneur